

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 6 novembre 2020

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt et le six du mois de novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 2 novembre 2020 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, NICOLET Cédric, SCHNEITER Pascale, MILLE Daniel.

Excusée : MOUREY-PETIT Delphine

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve les comptes-rendus des séances du 3 juillet 2020, 4 septembre 2020 et 10 octobre 2020.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

CCLL – 15/10/2020 (Hubert JUSTE)

Composition du bureau : Le conseil communautaire adopte la composition d'un bureau étendu à 23 siège (Président+8 vices présidents+14 conseillers communautaires titulaires). Les candidats suivants sont élus pour siéger au bureau : M. BERION Dominique, Mme BREUILLOT Laurence, M. CURIE Claude, M. GARNIER Christophe, Mme JACQUES Elisabeth, M. JOUVIN Christophe, M. MAIRE Pierre, M. MOUGIN Yves, M. PERCIER Pascal, M. PESEUX Gérard, M. STADELMANN Rémy, M. VOUILLOT Pierre-André)

CLECT : Le conseil communautaire décide d'instaurer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées composées de 80 membres (1 par commune de moins de 1000 habitants, 2 par commune de 1000 à 2000 habitants, 4 par commune de plus de 2000 habitants)

CIID : Le conseil communautaire désigne les 20 commissaires qui siègeront à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Tourisme : Le conseil valide la liste proposées des 15 représentants privés à l'Office du tourisme.

Le conseil valide la nouvelle grille des tarifs de la taxe de séjour (de 0,20 € à 2 € par nuitée selon les différentes catégories d'hébergement). Le conseil attribue le marché de rénovation du dispositif d'accès Nautiloue à la société HELISATH (116 526 € HT). Le conseil valide le plan de financement de rénovation de la via ferrata de Nans Sous Sainte Anne de 23 238 € (4647 sur fond propres) et autorise le président à demander les subventions correspondantes. Le conseil valide les avenants au contrat de réalisation de la signalétique à Nans Sous Sainte-Anne (plus values de 2491 et 2951 €)

Personnel : Le conseil valide la mise à disposition d'un animateur de Santé à mi-temps par la CC des Portes du Haut-Doubs dans le cadre du contrat local de santé et valide le renouvellement de mise à disposition d'un agent de la commune d'Amancey (entretien des installations intracommunautaires sur la commune d'Amancey).

Finances : le conseil valide la nouvelle ligne de trésorerie d'un montant maximum de 1 million d'euros auprès de la Caisse d'Epargne. Le conseil valide une ouverture de crédit de 14 000 € sur le budget chaufferie pour permettre la réparation d'un bras articulé.

Le conseil valide la cession d'une parcelle de 33 ca située à Ornans au profit de la SCI MIELOUE au prix de 1000 €.

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : La procédure de consultation du public est en cours jusqu'au 15 novembre. Le conseil autorise le lancement d'une consultation pour un marché public de 40 000 € en vue de la réalisation d'une pré-étude pour la mise en place d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur les 74 communes, financée à 50 % par l'ANAH.

Economie : Le conseil valide les aides à l'immobilier d'entreprise pour les projets portés par SAS saveurs et Terroirs (5000€), SCAF des Plateaux d'Amancey (10000€), SCAF de la Fruitière de Flagey-Silley-Chassagne (5000€).

Le conseil valide le financement des travaux de desserte électrique de la ZAE Sous le Bois à Amancey (32 000 € à la charge de la CCLL), qui seront remboursés par les ventes de parcelles.

Voirie : Le conseil autorise la demande de subvention DETR pour les travaux de voirie intercommunale réalisé à Malbrans en lien avec les travaux sur le réseau d'eau potable.

Ordures ménagères. Les lots du marché public sont attribués aux entreprises suivantes : Lot 1 (collecte des Ordures

Ménagères Résiduelles) : Eco déchets, 2 828 595 €. Lot 2 (collecte des Déchets Ménagers Recyclables) : Nicollin, 1 536 534 €. Lot 3 (collecte du verre) : Willy Wetzels, 37 € / tonne

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES - CLECT

La communauté de communes ayant institué la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), chaque transfert de compétence s'accompagne d'attributions de compensation. Une commission locale est donc instaurée afin d'évaluer les charges transférées avec les compétences et faire les propositions d'attribution de compensation qui seront discutées par le conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner comme représentant à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

- Membre titulaire : Serge MONNET

- Membre suppléant : Hubert JUSTE

Votants : 6 pour 0 contre 0 abstention.

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNE À LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

La commune doit désigner un délégué à la Commission de contrôle des listes électorales constituée d'un délégué désigné par l'état, un délégué désigné par le tribunal d'instance et un délégué désigné par le conseil municipal qui ne peut être ni le maire ni un des adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner Delphine MOUREY-PETIT comme représentant à la Commission de contrôle des listes électorales.

Votants : 6 pour 0 contre 0 abstention.

COLIS DE NOËL DES ANCIENS

La commune offrira comme les années précédentes des colis aux anciens (à partir de 65 ans) et un colis à l'employé communal, d'une valeur de 50 € pour les couples, et 30 € pour les personnes seules constitués à partir de produits achetés à Maximarché. Cette année, en raison des restrictions sanitaires, les colis seront remis sur le seuil des maisons afin de ne prendre aucun risque.

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

En raison des contraintes sanitaires, et conformément aux instructions de la préfecture, la cérémonie au monument aux morts du 11 novembre se déroulera cette année à huis clos (conseillers municipaux).

Daniel Mille demande s'il est possible d'installer une signalétique dans le village pour indiquer les emplacements des principales entreprises et exploitations du village afin de faciliter les livraisons, à l'instar de ce qui a été fait dans les villages voisins (petits panonceaux blancs). Des devis seront demandés afin d'étudier cette question.

La séance est levée à 21h45. Le prochain conseil municipal se tiendra le 4 décembre 2020.